

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : Création d'un budget annexe « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville »

Séance du 29 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf avril à dix-huit heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux avril deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 18

Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Marie-Hélène PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

Sébastien BEVOZ pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT
Humbert CRETIER pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT
Jacques FUMEX pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Le Maire
Christine MARTINE pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
Eliane MERMILLON pouvoir à Monsieur Gérard CHAPUIS
Sonia ZANI pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4

Olivier BROCHET, Corinne BOYER, Gaëlle FORAY, Jessie MARIN.

Soit 18 présents, 7 pouvoirs, soit 25 votants.

Secrétaire de séance : Madame Claire BILLON BERTHET

Relativement au Projet de démolition de l'ancien sanatorium de BELLECOMBE,

Vu la délibération n°2021-019 - Projet de démolition de la friche de Bellecombe en vue de la construction de la nouvelle gendarmerie et de ses 12 logements - Dépôt des dossiers de demande de subvention,

Vu la délibération n°2021-021 - Projet de déconstruction du bâtiment de Bellecombe – mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain,

Vu la délibération n°2021-072 – Projet de déconstruction du bâtiment de Bellecombe – complément et poursuite de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain,

Vu la délibération n°2021-099 - Consultations pour études complémentaires à la démolition du bâtiment de Bellecombe et convention avec le CHPH,

Vu la délibération n°2021-100 - Projet de démolition de la friche de Bellecombe en vue de la construction de la nouvelle gendarmerie et de ses 12 logements - Dépôt des dossiers de demande de subvention,

Vu la délibération n°2022-005 - Débat d'Orientation Budgétaire 2022 – Budget général et annexes – budget régie des énergies,

Vu la délibération n°2022-013 - Choix de l'entreprise attributaire pour le marché de travaux de désamiantage de Bellecombe,

Relativement à la construction et aux fonctions du SIVU

Vu la délibération n°2021-071 - Avis sur le projet de création d'un SIVU et le projet de statuts – Syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville,

Vu la délibération n°2021-098 - Avis sur le projet de création d'un SIVU et le projet de statuts – Syndicat à vocation de construction d'une gendarmerie à Plateau d'Hauteville,

Vu la délibération n°2021-168 - Projet de construction d'une gendarmerie vente des parcelles du CHPH à la Commune,

Vu la délibération n°2021-169 - Projet de construction d'une gendarmerie vente des parcelles du Département à la Commune,

Vu la délibération n°2022-038 - plan de financement du projet démolition de la friche de Bellecombe et du projet de construction future gendarmerie,

Vu la délibération n°2022-066 du 29 avril 2022 actant la dissolution du SIVU,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 avril 2022,

Pour une bonne gestion et un bon suivi du projet, Monsieur le Maire propose de créer au 01/05/2022 un budget annexe relatif à la démolition de Bellecombe et à la construction de la nouvelle gendarmerie et qu'il sera dénommé « budget annexe Gendarmerie de Plateau d'Hauteville ».

Il précise que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2022 de ce budget annexe.

Les dépenses liées à cette opération feront l'objet d'une récupération de la TVA déductible en cours d'exécution des travaux dans le cadre de la livraison à soi-même (LASM) d'un bâtiment voué à la location.

A cet effet, une déclaration de TVA sera établie selon la périodicité déterminée lors de la déclaration d'existence au SIE d'Ambérieu.

Cette TVA sera reversée à la réception des travaux qui seront ensuite éligibles au FCTVA après incorporation du montant de la TVA dans le coût de l'immobilisation.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** la création au 01/05/2022 du budget annexe relatif à la démolition de Bellecombe et à la construction de la nouvelle gendarmerie et sera dénommé « Gendarmerie de Plateau d'Hauteville ».

- **PRECISE** que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2022 de ce budget annexe.

- **PRECISE** que les dépenses liées à cette opération feront l'objet d'une récupération de la TVA déductible en cours d'exécution des travaux dans le cadre de la livraison à soi-même (LASM) d'un bâtiment voué à la location.

A cet effet, une déclaration de TVA sera établie selon la périodicité déterminée lors de la déclaration d'existence au SIE d'Ambérieu.

Cette TVA sera reversée à la réception des travaux qui seront ensuite éligibles au FCTVA après incorporation du montant de la TVA dans le coût de l'immobilisation.

- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220429-DE-2022-067-DE
Date de télétransmission : 04/05/2022
Date de réception préfecture : 04/05/2022



067-2